

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

6^e Conférence des Directeurs des pêches de la CPS
(9–13 Février 2009, Nouméa, Nouvelle- Calédonie)

Document de référence 2

Original: Anglais

SMACFish

Marine Resources Division
Secretariat of the Pacific Community
Noumea, New Caledonia

www.spc.int/mrd



Nom du demandeur :	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC)
Intitulé de l'action :	Gestion durable de l'aquaculture et de la pêche côtière dans la région du Pacifique, en vue d'assurer la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance à petite échelle (projet SMACFish)
Lieu de l'action :	Tous les pays ACP du Pacifique, avec des activités complémentaires dans les collectivités d'outre-mer (sous réserve de l'octroi d'un financement)
Secteur :	Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (80 %) et intégration économique régionale (20 %)
Durée totale du projet :	48 mois

Total des coûts éligibles de l'action (A) : voir récapitulatif du budget	Montant requis (B)	Pourcentage du total des coûts éligibles de l'action (B/Ax100)
9 988 010 euros	9 988 010 euros	100 %

Coordonnées pertinentes dans le cadre de cette action :	
Personnes de contact et titre	Mike Batty, Directeur de la Division ressources marines, ou Lindsay Chapman, Directeur du Programme pêche côtière
Adresse postale :	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex (Nouvelle-Calédonie)
Téléphone : Code du pays + numéro	+687 26 20 00
Télécopie : Code du pays + numéro	+687 26 38 18
Adresse électronique des personnes de contact	MikeB@spc.int ou LindsayC@spc.int

Dossier n°	
-------------------	--

(Réservé à l'Ordonnateur régional pour le Pacifique)

NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION

1. Description de l'action

L'objectif du projet est de faire en sorte que la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance à petite échelle des populations des pays ACP et des collectivités du Pacifique soient assurés, voire améliorés, au profit des générations futures, grâce au renforcement de la gouvernance et à la gestion durable des ressources marines côtières, ainsi qu'au maintien ou à l'amélioration des services halieutiques liés à l'écosystème. Une méthode intégrée et participative sera suivie à cet effet, prévoyant la fourniture de produits et services ciblés et rentables, et des activités rémunératrices différentes. Le maintien ou l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance durables à petite échelle est au cœur des deux volets du projet dont il est attendu des résultats. Pour ce faire, on travaillera de concert avec les autorités des pays ACP du Pacifique (et des collectivités du Pacifique, sous réserve d'un soutien financier), des entreprises du secteur privé et les populations locales, de manière à les doter des moyens de gérer durablement leurs ressources marines côtières, y compris dans le domaine de l'aquaculture ; par ailleurs, on s'efforcera de trouver des sources de revenus différentes, et d'assurer en permanence le suivi et l'évaluation. Pour parvenir à une gestion durable des ressources marines côtières, il faudra associer les compétences techniques et politiques, et s'appuyer sur un large éventail de connaissances en gestion et conservation des ressources halieutiques et environnementales. Des systèmes de suivi et d'évaluation économiques permettront de consigner les progrès accomplis au regard des différents objectifs des pays, et seront conçus de manière à prendre en considération toute la gamme de risques pesant sur la santé de l'écosystème côtier (pression de pêche, pollution, aménagement du littoral, etc.) et leur incidence sur les moyens de subsistance durables et la gestion des ressources naturelles.

2. Pertinence de l'action

2.1 *Analyse des problèmes et des besoins*

Les ressources marines, en particulier celles qui sont tirées de la pêche côtière et de l'aquaculture, fournissent les protéines nécessaires aux besoins alimentaires quotidiens des pêcheurs artisanaux (hommes et femmes) des pays océaniques qui en tirent des revenus. Or, la pression de pêche s'exerçant sur ces ressources s'est intensifiée. La population océanique va doubler d'ici à 2030, ce qui accroîtra la pression auxquelles ces ressources, fragiles et en quantité limitée, sont exposées. Les résultats obtenus par le projet PROCFish/C, financé par l'Union européenne, indiquent clairement que certaines de ces ressources sont surexploitées, notamment les invertébrés présentant un intérêt commercial, et que les possibilités d'en tirer des moyens de subsistance renforcés, ou même équivalents, sont maigres dans certaines régions. On reconnaît maintenant que l'état d'une ressource halieutique peut être affecté par un grand nombre de pressions qui s'exercent sur le milieu côtier et marin, et que, si l'on veut conserver ou améliorer le rendement de la pêche et assurer l'intégrité de l'écosystème, il faut leur prêter au moins autant d'attention qu'aux pressions s'exerçant directement sur la pêche. En réduisant la pression exercée par des facteurs locaux (pollution, pression de pêche, aménagement du littoral, etc.) sur les écosystèmes côtiers, on améliorera la capacité des communautés côtières de s'adapter aux menaces que font peser sur elles les changements climatiques, et sur lesquelles elles ne peuvent agir. L'action proposée concerne directement les domaines d'intervention du secteur 2, Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, en particulier les domaines 2 (gestion durable des ressources marines), 4 (écosystèmes et biodiversité), 6 (surveillance de l'environnement et gestion des informations) et en partie 1 (changements climatiques et atténuation des risques de catastrophes). En outre, les domaines 3 et 4 du secteur 1 (Intégration économique régionale) seront abordés en partie par le deuxième volet du projet, portant sur les autres activités rémunératrices.

2.2 Groupes cibles et bénéficiaires finaux

Les groupes ciblés sont les communautés côtières, les entreprises du secteur privé exerçant des activités côtières et marines, les acteurs non étatiques, et d'autres parties prenantes dans chaque pays ACP du Pacifique (et collectivité du Pacifique), ainsi que les agents des services appropriés de l'État. Ces personnes ou groupes sont également les bénéficiaires ultimes du projet, ainsi que la population dans son ensemble, les questions de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance concernant toute la population du pays, directement ou indirectement. (La CPS a organisé des réunions des parties prenantes dans les pays, dans le cadre de l'élaboration conjointe de ses stratégies de pays, afin d'examiner plus attentivement les besoins des personnes concernées, en l'occurrence, ceux du secteur halieutique tout entier).

2.3 Pertinence de l'action pour les pays ciblés, les groupes cibles et les groupes de bénéficiaires finaux

La **Déclaration de Vava'u** faite en 2007 par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum accordait la priorité au « développement et à la gestion des pêcheries côtières et à l'aquaculture, afin d'assurer la sécurité alimentaire, des moyens de subsistance durables et la croissance économique des générations actuelles et futures d'Océaniens ». La décision prise en 2008 par les chefs d'État et de gouvernement concernant la sécurité alimentaire, et la **Déclaration de Niue** relative aux changements climatiques reposent également sur cette idée. Le Plan pour le Pacifique repose sur quatre « piliers », dont trois sont : la croissance économique, le développement durable et la bonne gouvernance, que le présent projet se propose de cibler dans le secteur de la pêche côtière et de l'aquaculture. La **Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique** prévoit aussi cinq domaines d'action, dont quatre directement visés par le projet envisagé (mieux connaître l'océan; mettre en valeur et gérer durablement l'exploitation des ressources marines; préserver l'environnement marin; créer des partenariats et favoriser la coopération). En outre, ce projet s'efforcera de répondre aux préoccupations des Directeurs des services des pêches océaniques, énoncées dans le Plan stratégique du Programme pêche côtière de la CPS, la Politique régionale océanique de gestion de la pêche côtière et les mesures stratégiques qui l'accompagnent (**Politique d'Apia**), et le Plan d'action en faveur de l'aquaculture (ces deux derniers documents ont été approuvés par les participants à la quatrième réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum, tenue à Palau en mai 2008). Le projet concerne donc les bénéficiaires finaux, à tous les échelons, depuis les populations locales jusqu'au secteur halieutique en passant par les fonctionnaires des différents ministères.

2.4 Pertinence de l'action au regard des priorités et exigences présentées dans les Lignes directrices

La Stratégie régionale de l'Union européenne et le Programme indicatif régional pour le Pacifique (10^e FED) soulignent l'importance de la pêche dans la région et la nécessité de gérer durablement ces ressources. La **gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement** est l'un des deux domaines centraux de ces documents et directives, et la majeure partie du projet cible les résultats escomptés 2.2, 2.5, 2.7 et, dans une moindre mesure, 2.1, du Cadre d'intervention du Programme indicatif régional pour le Pacifique (annexe 1). En outre, une partie du projet vise le deuxième domaine central, **l'intégration économique régionale** (résultats escomptés 1.3 et 1.4 du cadre d'intervention – annexe 1). Le cadre d'intervention réclame une approche normalisée et unifiée, telle que l'approche écosystémique, en faveur de l'exploitation des ressources et de la santé de l'écosystème. Le Parlement européen, le Conseil et la Commission ont signé en 2005 une déclaration intitulée **Consensus pour le développement**, dont l'objectif premier et général est d'éliminer la pauvreté (consommation et sécurité alimentaire, santé, éducation, droits de la personne, démocratie, respect de la personne, notamment des plus démunies, dignité et travail décent) dans le contexte du développement durable.

3. Description de l'action et de son efficacité

3.1 Objectif général, finalité et principaux résultats escomptés

Objectif général

La sécurité alimentaire et les moyens de subsistance à petite échelle dans les pays ACP du Pacifique (et les collectivités du Pacifique) sont assurés et améliorés, au profit des générations futures, grâce au renforcement de la gouvernance et à la gestion durable des ressources côtières et marines, ainsi qu'au maintien ou à l'amélioration des services halieutiques liés à l'écosystème.

Indicateurs :

- L'approvisionnement en produits alimentaires issus des ressources marines et côtières est maintenu ou amélioré.
- Les moyens de subsistance à petite échelle sont préservés grâce à des activités rémunératrices innovantes, à terre ou dans les eaux côtières.

But de l'action

Assurer la gestion durable des ressources marines et côtières d'une manière intégrée et participative.

Résultats escomptés

Des résultats sont attendus dans deux domaines :

- Résultat 1 : les pouvoirs publics des pays ACP du Pacifique (et des collectivités du Pacifique), les populations locales, les opérateurs du secteur privé et les acteurs non étatiques sont mieux équipés pour assurer la gestion durable de leurs ressources côtières et marines, y compris celle de l'aquaculture, en vue de garantir la sécurité alimentaire et des moyens durables de subsistance à petite échelle.
- Résultat 2 : des débouchés innovants sont créés de manière à préserver ou améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance à petite échelle.

3.2 Activités proposées et principaux indicateurs de résultats/succès

Activités et indicateurs de résultats correspondant au **Résultat 1** :

Activité 1 : Dresser la liste des besoins des pays par ordre de priorité, en consultant les parties prenantes des pays, et en analysant les principales menaces pesant sur les ressources côtières et marines (halieutiques ou non) (*indicateur : les besoins particuliers du pays sont classés par ordre de priorité*) ;

Activité 2 : Élaborer, mettre en œuvre et/ou réformer les dispositifs et règles en matière de gestion par des mécanismes officiels appropriés ou des plans de gestion communautaire tenant compte des principales interactions homme-écosystème, et en surveiller l'efficacité (*indicateur : des plans et dispositifs de gestion appropriés sont élaborés et mis en œuvre*).

Activité 3 : Soutenir et orienter l'élaboration de contrôles de biosécurité des organismes aquatiques et la réforme de la législation pertinente, à l'appui de la gestion des ressources côtières et marines et de l'intégrité de l'écosystème (*indicateur : législation réformée et mesures de contrôle de la biosécurité des organismes aquatiques mises en place*).

Activité 4 : Examiner la vulnérabilité des ressources côtières et marines face aux changements climatiques à long terme, et concevoir des mesures rentables d'adaptation améliorant la résilience des communautés (*indicateur : mesures d'adaptation appliquées*).

Activité 5 : Fournir les informations de référence nécessaires sur l'environnement, en incorporant le cas échéant les résultats des programmes des 8^e et 9^e FED, de manière à pouvoir prendre de meilleures mesures de gestion (*indicateur : les besoins en informations essentielles sur l'environnement sont satisfaits*).

Activité 6 : Renforcer les capacités nationales ou locales de suivi rentable, et mettre au point des indicateurs correspondants pour pouvoir évaluer systématiquement les ressources côtières et marines et l'état de l'écosystème (*indicateur : capacité de suivi rentable améliorée*).

Activité 7 : Mettre en œuvre des programmes de formation, d'éducation et de sensibilisation portant sur la gestion durable des ressources côtières et marines et les rapports avec la santé de l'écosystème et la sécurité alimentaire (*indicateur : connaissance et compréhension des principes et pratiques améliorées*).

Activités et indicateurs de résultats correspondant au **Résultat 2** :

Activité 1 : Évaluer la rentabilité économique de toute une gamme d'activités rémunératrices innovantes, axées sur les ressources marines, en conduisant des projets pilotes et en travaillant avec d'autres institutions compétentes, et examiner les possibilités qui s'offrent dans le domaine agricole, lorsque les débouchés de l'exploitation des ressources marines sont limités (*indicateur : évaluations effectuées*).

Activité 2 : Conduire à plus grande échelle, à des endroits appropriés, les autres activités rémunératrices jugées intéressantes, et en surveiller l'efficacité (*indicateur : activités appropriées conduites*).

Activité 3 : Mettre au point des indicateurs économiques permettant d'évaluer les scénarios de développement relatifs à d'autres activités rémunératrices qui tiennent compte des effets des changements climatiques (*indicateur : indicateurs mis au point, appliqués et suivis*) ; et

Activité 4 : Mettre en œuvre des programmes de formation, d'éducation et de sensibilisation relatifs aux stratégies et actions menées en faveur d'autres sources de revenus (*indicateur : information sur les stratégies et actions améliorées*).

3.3 Rôle des partenaires exécutants

Le projet sera exécuté conjointement par la CPS (chef de file), le PROE et la SOPAC (en vertu d'accords subsidiaires passés avec la CPS). Grâce à ce partenariat original entre ces trois organisations, en vue de l'exécution du projet, et à des liens noués avec des acteurs non étatiques et d'autres partenaires nationaux et régionaux, les problèmes de gestion et d'exploitation durable des ressources marines côtières sont traités de manière intégrée, compte tenu d'un vaste ensemble d'interactions homme-écosystème dans le milieu côtier, et de leurs effets sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance à petite échelle. En tant que chef de file, la CPS apporte son aide aux États et Territoires insulaires océaniques en vue de la gestion des ressources marines côtières vivantes et a cumulé, ce faisant, de vastes connaissances et capacités. L'expertise de la SOPAC a trait aux solutions apportées aux problèmes de gestion des ressources minérales des eaux côtières, tandis que le rôle du PROE consiste à dispenser des conseils sur les larges problèmes affectant les milieux marins et l'interface côtière, y compris en matière de biodiversité et de conservation des ressources naturelles.

3.4 *Autres parties prenantes éventuelles*

Le projet sera conduit en étroite collaboration avec les ministères compétents de chaque pays ACP du Pacifique (et collectivité du Pacifique). Les services des pêches, en particulier, seront les principales parties prenantes, ainsi que les communautés locales et les groupes communautaires, les associations de pêcheurs, les artisans pêcheurs, les acteurs non étatiques intervenant dans les pays (le cas échéant) et des tiers tels que : agences de tourisme et négociants de ressources marines intéressés par la pêche côtière et l'aquaculture ou y participant. D'étroits contacts seront en outre assurés avec l'Agence des pêches du Forum, l'Université du Pacifique Sud et le WorldFish Centre, les travaux conduits dans le cadre du projet pouvant compléter leurs propres travaux, et vice-versa. Dès le début du projet, on dégagera les synergies avec d'autres projets conduits par des bailleurs de fonds ou institutions, y compris les projets conduits au titre du système de zones protégées du Fonds pour l'environnement mondial, l'Initiative Coral Triangle, des projets financés par l'AusAID, la NZAID et l'Union européenne (DEVFish et ACP Fish II, par exemple). Au début du projet, une mission se rendra aussi au Timor Lest pour évaluer les domaines d'assistance possibles, notamment en liaison avec des activités de formation qui pourraient y être menées.

3.5 *Description des procédures de suivi et d'évaluation*

Le Directeur et l'Administrateur du projet expédieront les affaires courantes. L'avancement du projet sera surveillé de près dans tous les secteurs d'activité, au travers de modules de suivi et d'évaluation intégrés. Un comité consultatif, composé des directeurs des services des pêches des 14 pays ACP du Pacifique (et 4 collectivités d'outre-mer du Pacifique), l'Ordonnateur régional et l'Union européenne, fixera les grandes orientations annuelles du projet. Le suivi et l'évaluation internes seront assurés par évaluation des résultats obtenus au regard du plan de travail annuel du projet. Des rapports seront établis en milieu et en fin d'année et transmis, avec les comptes vérifiés, à l'Ordonnateur régional et à l'Union européenne, et une mission annuelle de surveillance sera coordonnée par l'Union européenne. Enfin, une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale du projet seront effectuées.

4. Durabilité de l'action

4.1 *Analyse initiale des risques et plans d'urgence*

Les risques généraux liés à l'objectif et au but de ce projet ont trait à la disponibilité des agents des services des pêches locaux et des communautés pour suivre une formation, et, pour ceux qui ont déjà été formés, à leur disponibilité pour accomplir les tâches, compte tenu de leurs autres obligations ou de tâches plus urgentes. Ces risques peuvent être palliés en travaillant par le truchement d'acteurs non étatiques ou d'autres partenaires locaux, et en formant un groupe national consultatif et de gestion constitué de toutes les parties prenantes, y compris des administrations locales ou provinciales. En outre, le projet co-financera un agent, à l'échelon national, pour accomplir ou coordonner des activités, sous réserve de l'engagement du pays d'assumer le financement de ce poste pendant une certaine période, après la fin du projet.

Risques liés au résultat escompté 1 : Les accords de gestion peuvent être mis en cause par des personnes qui n'adhèreraient pas aux règlements élaborés et mis en œuvre. Les pêcheurs et d'autres exploitants des ressources peuvent aussi mettre en question la base même de la gestion (des ressources marines et humaines, de l'environnement) s'ils ont une autre perception des résultats sur lesquels se fondent les décisions en matière de gestion. Ce risque sera pallié par un renforcement des capacités et des campagnes de sensibilités, selon une approche participative ou communautaire. Cette démarche fera participer l'ensemble des parties prenantes (administrations nationales et locales, secteur privé, communautés, etc.) à l'élaboration des accords de gestion, ce qui permettra de présenter les résultats du suivi ou des évaluations, d'en débattre et de les prendre en considération, le cas échéant. Le suivi permanent et la mise en application des règlements seront assurés par les populations locales, dans le cadre de la législation nationale.

Risques liés au résultat escompté 2 : Il se peut que les pêcheurs acceptent mal d'entreprendre d'autres activités rémunératrices (pêche, aquaculture et agriculture), n'étant pas habitués à les exercer, ou pouvant préférer poursuivre celles qu'ils connaissent bien. Pour surmonter cet obstacle, la viabilité économique, environnementale et culturelle de ces autres activités rémunératrices sera évaluée en profondeur sur plusieurs sites. Seules les activités estimées viables seront présentées aux pays et des formations dispensées aux personnes qui se lanceront. En outre, l'efficacité des projets sera suivie en permanence. Un autre risque potentiel a trait à la propriété des terres et des ressources par des individus ou des groupes. Il sera pallié par des évaluations appropriées des impacts sociaux et de vastes consultations des populations concernées.

4.2 Conditions préalables et hypothèses

Pour ce qui est des conditions préalables, le projet repose sur les résultats obtenus et les enseignements tirés du projet PROCFish de la CPS (8^e et 9^e FED), composante côtière, sur ceux des projets « Reducing Vulnerability » de la SOPAC et l'Initiative régionale pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens dans le Pacifique Sud (CRISP), principalement financée par la France. De la sorte, les produits et services spécifiques placés en tête des priorités des pays ACP (et des collectivités d'outre-mer) du Pacifique et issus de ces projets seront totalement intégrés, en vue de la gestion durable des ressources marines et côtières et de l'environnement. Les activités conduites dans le cadre du projet – consultations à l'échelon national, éducation et formation, soutien à l'élaboration de politiques – seront menées par une équipe de direction du projet bien soudée, et l'acceptation des résultats du FED devrait être maximale.

4.3 Durabilité après l'action

Organisation régionale chargée de coordonner la pêche côtière et l'aquaculture, la CPS a un programme de travail qui correspond bien à l'objectif général du projet. La SOPAC et le PROE contribuent, quant à eux, à renforcer les actions pertinentes relatives à la gestion de l'environnement et à la bonne gouvernance. Les résultats escomptés, sous forme de directives et outils de gestion et d'indicateurs économiques, devront être intégrés à la législation et à la planification nationale, de manière que les pays s'y rallient et continuent de les respecter une fois le projet terminé. On constate également un solide engagement régional et international en faveur de ce travail, et ces activités font partie intégrante des plans de travail des organisations participantes.

5. Capacité opérationnelle et expertise

5.1 Expérience du demandeur en gestion d'actions similaires

Depuis 50 ans, la CPS gère un large éventail de projets halieutiques pour le compte de nombreux bailleurs de fonds ; les résultats obtenus et les progrès réalisés ont incité les bailleurs à continuer de financer de genre de projets conduits par la CPS. L'organisation a une vaste expérience de la gestion de programmes et de projets, dont plusieurs ont été financés successivement par les 7^e, 8^e et 9^e FED. Ils ont tous atteint les objectifs prévus et fait l'objet d'un audit dans les règles de l'Union européenne. Le projet le plus récent était PROCFish, financé au titre du 8^e FED (10,5 millions d'euros alloués aux composantes ACP et COM), et CoFish au titre du 9^e FED (2 millions d'euros, alloués aux pays ACP du Pacifique seulement). La CPS gère aussi le financement de la part du projet DEVFish dont elle a la charge, au titre du 9^e FED, l'Agence des pêches du Forum étant le chef de file. L'Union européenne a récemment effectué un audit satisfaisant des systèmes de la CPS.

5.2 *Expertise technique du demandeur*

Le Programme pêche côtière de la CPS a pour mandat d'aider les 22 membres insulaires pour tout ce qui touche la gestion de la pêche côtière et de l'aquaculture, leur développement et leur connaissance scientifique. Il fournit soutien et assistance en vue de l'élaboration de plans de mise en œuvre d'une approche écosystémique de la pêche côtière et de l'aquaculture, conformément aux engagements régionaux et internationaux. Le mandat de la SOPAC consiste à aider ses membres à résoudre les problèmes posés par les ressources non biologiques et l'environnement côtier, dans le domaine de la gestion des ressources marines minérales et de l'aménagement côtier, par exemple. Le PROE a pour mission de résoudre les problèmes de conservation de l'écosystème insulaire, de gérer durablement les ressources naturelles et de protéger les espèces les plus menacées. Le travail de ces trois organisations régionales complète différentes composantes du projet envisagé. De fait, il est de plus en plus urgent d'étudier les interactions homme-écosystème d'un point de vue plus large pour gérer durablement les ressources, vivantes ou non. Les capacités et compétences des trois organisations seront d'une importance essentielle si l'on veut que le projet débouche sur des systèmes améliorés et plus efficaces de gestion des ressources côtières. Il existe de bonnes relations de collaboration entre ces organisations, ainsi qu'entre la CPS et l'Agence des pêches du Forum, au travers du projet DEVFish.

CADRE LOGIQUE SUCCINCT

<i>Description de l'action</i>	<i>Indicateurs objectivement vérifiables</i>	<i>Sources de vérification</i>	<i>Hypothèses</i>																										
<p>Objectif général : La sécurité alimentaire et les moyens de subsistance à petite échelle dans les pays ACP du Pacifique (et les collectivités du Pacifique) sont assurés et améliorés, au profit des générations futures, grâce au renforcement de la gouvernance et à la gestion durable des ressources côtières et marines, ainsi qu'au maintien ou à l'amélioration des services halieutiques liés à l'écosystème.</p>	<p>La sécurité alimentaire est maintenue ou améliorée grâce aux ressources côtières et hauturières. Les moyens de subsistance à petite échelle sont maintenus grâce à d'autres activités rémunératrices, à terre ou dans les eaux côtières.</p>	<p>Statistiques nationales Enquêtes Nombre de projets en cours liés à de nouvelles activités rémunératrices</p>																											
<p>But : Assurer la gestion durable des ressources marines et côtières d'une manière intégrée et participative.</p>	<p>Les pouvoirs publics, les populations locales et les principaux intervenants du secteur privé ont des produits et services rentables et d'autres sources rémunératrices. Accords de gestion mis en place</p>	<p>Enquêtes visant à déterminer le nombre de produits et services rentables et d'autres activités rémunératrices. Nombre de plans de gestion mis en œuvre. Rapports sur l'avancement du projet</p>	<p>Les pouvoirs publics, communautés et principaux intervenants du secteur privé adhèrent aux produits et services rentables et exercent d'autres activités rémunératrices.</p>																										
<p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Résultat 1 : les pouvoirs publics des pays ACP du Pacifique (et des collectivités du Pacifique), les populations locales, les opérateurs du secteur privé et les acteurs non étatiques sont mieux équipés pour assurer la gestion durable de leurs ressources côtières et marines, y compris celle de l'aquaculture, en vue de garantir la sécurité alimentaire et des moyens durables de subsistance à petite échelle. Résultat 2 : des débouchés innovants sont créés de manière à préserver ou améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance à petite échelle. 	<p>1. Nombre de plans mis en œuvre, nombre de règles amendées et nombre de personnes formées. 2. Nombre d'activités rémunératrices évaluées et mises en œuvre ; nombre de projets menés à bien</p>	<p>Rapports annuels des services des pêches nationaux Rapports d'avancement du projet Commentaires des parties prenantes</p>	<p>1. Les pouvoirs publics et les communautés adoptent la gestion ou lui sont favorables. 2. La législation est dûment amendée 3. Les pêcheurs et les communautés acceptent les autres activités rémunératrices</p>																										
<p>Activités: Résultat 1 :</p> <ol style="list-style-type: none"> Dresser la liste des besoins des pays par ordre de priorité, consulter les parties prenantes Élaborer des accords et des règles de gestion Appliquer des mesures de contrôle de biosécurité et modifier la législation Concevoir des mesures d'adaptation aux changements climatiques Diffuser des informations de référence sur l'environnement Renforcer des capacités de suivi rentable 	<p>Ressources et coûts</p> <table> <tr> <td>Frais de personnel</td> <td>2 965 000</td> </tr> <tr> <td>Déplacements et subsistance</td> <td>1 200 000</td> </tr> <tr> <td>Équipement et services</td> <td>265 000</td> </tr> <tr> <td>Consommables et fournitures</td> <td>150 000</td> </tr> <tr> <td>Sous-traitance/missions d'expertise-conseil</td> <td>600 000</td> </tr> <tr> <td>Projets/activités menés dans les pays</td> <td>1 250 000</td> </tr> <tr> <td>Renforcement des capacités/formation</td> <td>1 414 670</td> </tr> <tr> <td>Autres partenaires et acteurs non étatiques</td> <td>550 000</td> </tr> <tr> <td>Suivi et évaluation</td> <td>200 000</td> </tr> <tr> <td>Total des frais directs</td> <td>9 147 670</td> </tr> <tr> <td>Frais indirects éligibles</td> <td>640 340</td> </tr> <tr> <td>Réserve pour imprévus</td> <td>200 000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>9 988 010</td> </tr> </table>	Frais de personnel	2 965 000	Déplacements et subsistance	1 200 000	Équipement et services	265 000	Consommables et fournitures	150 000	Sous-traitance/missions d'expertise-conseil	600 000	Projets/activités menés dans les pays	1 250 000	Renforcement des capacités/formation	1 414 670	Autres partenaires et acteurs non étatiques	550 000	Suivi et évaluation	200 000	Total des frais directs	9 147 670	Frais indirects éligibles	640 340	Réserve pour imprévus	200 000	TOTAL	9 988 010		<p>1. Les pouvoirs publics, le secteur privé et les communautés veulent des mesures de contrôle, des plans et des règlements et les respecteront 2. Le suivi et les données sont utiles ou adéquats comme références, et sont rentables. 3. Des activités rémunératrices sont économiquement viables, et sont bien adoptées.</p>
Frais de personnel	2 965 000																												
Déplacements et subsistance	1 200 000																												
Équipement et services	265 000																												
Consommables et fournitures	150 000																												
Sous-traitance/missions d'expertise-conseil	600 000																												
Projets/activités menés dans les pays	1 250 000																												
Renforcement des capacités/formation	1 414 670																												
Autres partenaires et acteurs non étatiques	550 000																												
Suivi et évaluation	200 000																												
Total des frais directs	9 147 670																												
Frais indirects éligibles	640 340																												
Réserve pour imprévus	200 000																												
TOTAL	9 988 010																												

<p>7. Mettre en place des programmes de formation, d'éducation et de sensibilisation</p> <p>Résultat 2 :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Conduire des essais pilotes pour évaluer la viabilité économique de toute une gamme d'activités rémunératrices innovantes.2. Étendre ces activités à d'autres domaines.3. Mettre au point des indicateurs économiques pour évaluer les activités rémunératrices innovantes compte tenu des changements climatiques4. Mettre en place des programmes de formation, d'éducation et de sensibilisation		
--	--	--

BUDGET SUCCINCT (en euros)

Lignes budgétaires des coûts éligibles directs	Montant total de l'action	Montant total de la subvention demandée au titre du FED	Co-financement
• Frais totaux de personnel (assistance technique à long terme) des organisations et éventuellement des agents des services nationaux ¹	2 965 000	2 965 000	
• Frais de voyage et frais de subsistance Voyages dans les pays, réunions	1 200 000	1 200 000	
• Équipement et services Équipement informatique et soutien, bureaux	265 000	265 000	
• Consommables et autres fournitures Fournitures de bureau, supports de formation	150 000	150 000	
• Sous-traitance/Expertises-conseils Assistance technique à court terme, stages en détachement Projets et activités dans le pays ² Renforcement des capacités, ateliers, formation Autres partenaires et acteurs non étatiques	600 000 1 250 000 1 414 670 550 000	600 000 1 250 000 1 414 670 550 000	
• Diffusion des résultats de l'action. Rapports/CDs, traduction, site Web, médias, comité consultatif Visibilité de l'UE (1 % des frais directs)	255 000 48 000	255 000 48 000	
• Suivi et évaluation ³	200 000	200 000	
Montant total des frais directs	9 147 670	9 147 670	
Frais indirects éligibles (frais généraux) sur la base de 7 % des frais directs	640 340	640 340	
Réserve pour imprévus	200 000	200 000	
TOTAL	9 988 010	9 988 010	

Contributions en nature

Les programmes de travail actuels du Programme pêche côtière de la CPS, du Programme écosystèmes insulaires du PROE et du Programme océans et îles de la SOPAC compléteront les activités décrites. Il ne s'agit toutefois pas d'un cofinancement. En 2007 et 2008, le budget du Programme pêche côtière s'élevait à environ 3 millions d'euros par an (sans compter les fonds alloués au titre du FED). Celui du Programme écosystèmes insulaires du PROE à environ 1,5 million d'euros par an (sans compter le financement de l'Union européenne), et le financement devrait rester au moins à ce niveau en 2009 et 2010. La majeure partie de ces fonds est allouée par l'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande, ainsi des contributions statutaires des membres. Des enveloppes plus petites sont octroyées par le Secrétariat du Commonwealth, l'ACIAR, Taïwan, la Fondation MacArthur et d'autres bailleurs.

Notes explicatives

1. Le personnel d'exécution est composé de 3 experts et 1 administrateur du projet (CPS), 1 expert et un technicien (PROE) et 2 ou 3 experts/techniciens (SOPAC). A cela s'ajoutent 200 000 euros, alloués pour le recrutement de personnel national, le cas échéant.
2. Les activités menées dans le pays incluent l'achat d'équipement et l'assistance technique.
3. Les frais de suivi et d'évaluation incluent des audits annuels des 3 organisations participant à l'exécution de ce projet.

**DÉCLARATION DU DEMANDEUR POUR
LA NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION**

Le demandeur, représenté par le soussigné, signataire autorisé du demandeur, y compris de chaque partenaire (le cas échéant), déclare par la présente que :

- Le demandeur dispose des sources de financement des compétences et qualifications professionnelles mentionnées dans la note succincte de présentation.
- Le demandeur est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de l'action avec ses partenaires, et n'agit pas en qualité d'intermédiaire.
- Le demandeur et ses partenaires ne se trouvent dans aucune des situations les excluant de la participation aux marchés et qui sont énumérées dans le chapitre des présentes Lignes directrices relatives à la non participation des demandeurs éligibles.
- Le demandeur et chaque partenaire sont éligibles conformément aux critères définis dans les Lignes directrices à l'intention des demandeurs.

Signée au nom et pour le compte du demandeur :

Nom	Jimmie Rodgers
Signature	
Fonction	Directeur général, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Date	